

Réunion du Conseil Communal du 22 mai 2017

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 22 mai 2017 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Jérémy BORNAND, Francis DANCRE, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – MM. Yann ALLAIN, Sylvie EMPRIN (pouvoir à Isabelle GIROD-GEDDA), Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe (pouvoir à Valérie FERRARI), Emmanuel GIROND.

Date d'envoi de la convocation : 16 mai 2017

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 22h10

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Francis DANCRE, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, directrice des services, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✎ Présentation PCS
- ✎ Bilan cinéma saison hiver 2017 et demande de nouveau tarif
- ✎ Accord de principe – Maison de services publics - COVA
- ✎ Neptune – WIFI station – Bilan financier
- ✎ Impayés de Bellentre
- ✎ Impact du changement des taux d'imposition locaux
- ✎ Acquisitions foncières : ER les Coches – Les Coches – Montchavin
- ✎ Autorisation servitude de passage le Chanton pour canalisation EU
- ✎ Détermination des surfaces exactes des terrasses autorisées : rue de Montchavin et Les Coches
- ✎ Aménagement place des Carreaux aux Coches
- ✎ Projets des retenues collinaires sur Bellentre
- ✎ Dossier scolaire : déscolarisation Bellentre – Organisation scolaire 2017/2018

INFORMATIONS

1/ Présentation PCS

Anthony FAVRE remercie la présence de Fabrice VIVET, agent en charge de la sécurité, présent ce soir pour faire une information sur le plan communal de sauvegarde. Fabrice présente aux élus le déclenchement et l'organisation du PCS en cas de besoin à l'aide d'un diaporama.

Anthony FAVRE rappelle aux élus qu'en cas de situation de crise, il est interdit tant aux élus qu'aux agents, de communiquer avec les médias.

Roger POUSSIN demande comment sont mis à jour les moyens matériels et humains référencés.

Fabrice VIVET répond qu'il n'est plus possible à l'échelle de la nouvelle commune de tenir à jour des versions papier mais qu'il tient à jour, autant que faire se peut, la version numérique consultable en intranet sur le site de la Mairie. Le conseil communal remercie Fabrice de son intervention.

2/ Bilan cinéma saison hiver 2017 et demande de nouveau tarif

Comme chaque fin de saison, une présentation est faite par Gaël, notre projectionniste, sous forme de vidéo. La saison d'hiver a été la deuxième meilleure fréquentation depuis quelques années. Le nouveau programmeur MC4, nous propose des films plus récents d'où une plus grande attractivité. Les programmes se font en concertation avec Gaël ce qui permet de prendre en compte nos souhaits. 95% des films sont envoyés en

dématérialisation donc on note une baisse des frais d'expédition. Gaël remercie les services techniques car les petits travaux demandés ont tous été réalisés.

Les pistes d'animation pour l'été 2017 sont les suivantes :

- Une semaine cinéma avec l'Office du Tourisme
- Un mini-festival
- Renouveler la séance gratuite
- Etc.

Il est demandé au conseil communal de se prononcer sur une billetterie à 2€ (tarif exceptionnel/promotionnel) pour des séances programmées avec l'OT.

Accord du conseil communal à l'unanimité.

Délibération à présenter au conseil municipal de juillet.

Anthony FAVRE expose le souhait des élus de La Plagne Tarentaise de reprendre les cinémas de Plagne altitude en régie. Il a été désigné comme « élu référent cinéma » sur La Plagne Tarentaise et demande si des élus souhaitent s'investir dans ce domaine.

Patricia MARCHAND MAILLET se porte volontaire.

Pour clore sur le sujet cinéma, le conseil communal remercie une fois de plus Gaël pour son excellent travail. Anthony FAVRE indique en effet que c'est un agent fiable qui ne compte pas ses heures. Il faut veiller à le garder et le valoriser car il travaille toujours dans l'optimisme et le progrès.

3/ Accord de principe – Maison de services publics – COVA

Anthony FAVRE fait lecture d'un courrier reçu de la COVA concernant une demande de mise à disposition de bureau pour un guichet unique commune, en mairie, ce qui est plutôt bien semble-t-il au niveau du service à rendre au public. Accord du conseil communal à l'unanimité.

Patricia MARCHAND MAILLET, en aparté, relate la difficulté actuelle pour le renouvellement des cartes nationales d'identité qui ne n'est plus assuré en Mairie. Les délais d'attente ont été extrêmement augmentés et le niveau de service rendu au public très diminué.

4/ Neptune – WIFI station – Bilan financier

Le dossier est en cours d'étude pour voir s'il peut être envisagé d'offrir à la clientèle touristique station le « WIFI GRAUIT ». Patricia MARCHAND MAILLET est en charge du dossier avec les techniciens.

5/ Impayés de Bellentre

Rien de nouveau. En attente du versement de La Poya en Juin.

6/ Impact du changement des taux d'imposition locaux

Monsieur le Maire présente aux conseillers les variations de ces taux.

7/ Acquisitions foncières : ER les Coches – Les Coches – Montchavin

Roger POUSSIN présente différents dossiers.

- Acquisition emplacement réservé les coches (voirie). Accord du conseil communal à l'unanimité.
- Convention pour l'utilisation d'une partie d'une parcelle communale à Gothard. Une demande d'un particulier est arrivée en mairie pour acquérir une parcelle communale. Solution non pertinente pour la commission d'urbanisme qui suggère d'autoriser, par convention, le demandeur à utiliser une partie de la parcelle communale. Autorisation donnée pour décaisser et accéder au garage à indiquer dans la convention. La pose et l'entretien de l'enrobé sera à la charge du demandeur (terre ou gravier non autorisés. Enrobé obligatoire). Accord du conseil communal à l'unanimité pour conventionner en ces termes.
- OAP Montchavin. La création du lotissement nécessite d'acquérir une parcelle (de 280 m²) qui manque dans l'emprise. L'idée est de proposer à la propriétaire l'achat par la commune. Un cabinet foncier pour travailler sur le projet de lotissement a été retenu et le bon de commande vient d'être validé. Le conseil communal approuve à l'unanimité l'acquisition de la parcelle manquante ainsi que le travail sur ce projet de lotissement à poursuivre par le cabinet engagé pour ce faire.
- Préemption d'une parcelle à Bonconseil. Il a été décidé de préempter d'une parcelle grevée par un emplacement réservé pour élargir la voirie étroite dans le village et maîtriser les réseaux qui se trouvent sous cette voirie. Vu l'enclavement du village, il existe une réelle pertinence pour préempter et acquérir cette parcelle. Accord du conseil communal à l'unanimité.
- Acquisition parcelle au sommet des Coches (en partie sur le domaine skiable). Dossier en cours.

- Acquisition parcelle de Montorlin. Roger POUSSIN directement concerné par cette affaire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Anthony FAVRE expose la demande de Monsieur POUSSIN d'acquérir une parcelle contigüe à la sienne, tout comme cela a été le cas l'an passé suite à la demande de Monsieur VILLIBORD. Il s'agit d'une parcelle de 220m² en zone non constructible à acquérir à 6.40€/m². Il est indiqué que tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur et que la même clause de non constructibilité opposée à Monsieur VILLIBORD sera appliquée à Monsieur POUSSIN. Accord du conseil communal à l'unanimité.

8/ Autorisation servitude de passage le Chanton pour canalisation EU

Accord du conseil communal à l'unanimité pour autoriser le réseau à passer en partie sur des parcelles communales (convention 30 ans renouvelable de manière expresse). Frais à la charge du demandeur. Supervision des travaux à effectuer par les services techniques pour voir où sont enfus les tuyaux et vérifier la bonne remise en état du chemin. Attirer l'attention lors des travaux quant à la présence de la conduite d'eau potable dans le secteur.

9/ Détermination des surfaces exactes des terrasses autorisées : rue de Montchavin et Les Coches

Une délibération a été prise le 11 mai en conseil municipal pour donner les grands axes. 27m² maximum sont toujours attribués pour les commerces comme ces dernières années. Pour Michelle VILLIEN (nouvelle demande) : 15 m² lui sont attribués cette année. Anthony FAVRE attire l'attention des conseillers sur le fait que si d'autres commerces demandent des m², il faudra réduire les surfaces actuellement autorisées pour harmoniser et répartir les surfaces. Les arrêtés seront pris en ce sens. Roger POUSSIN fait remarquer que les loyers afférents sont très bas sur la commune historique de Bellentre. Attention à l'harmonisation future au niveau de La Plagne Tarentaise.

10/ Aménagement place des Carreaux aux Coches

Projet d'un mur d'escalade. Valérie FERRARI a lancé cette réflexion pour permettre une animation centrale aux Coches. Idée d'emplacement du mur sous le télésiège. Le soutènement du chemin piéton pourrait être équipé en mur d'escalade.

Anthony FAVRE explique que beaucoup d'endroits ont été étudiés (rond-point espace show, chalets Wengen, talus avant tunnel etc.) mais la place des carreaux revient en place optimum.

Valérie FERRARI indique également qu'une demande de documents a été adressée au fournisseur car l'idée d'attraction (jeux gonflables) a été appréciée cet hiver. Deux structures devraient être installées cet été au niveau de l'ex-patinoire synthétique.

11/ Projets des retenues collinaires sur Bellentre

Anthony FAVRE présente les projets envisagés sur la station (lac des Pierres Blanches et les Coches).

Isabelle GIROD-GEDDA souhaiterait que puissent être abordés en conseil communal les points urbanisme qui doivent être passés et validés en conseil municipal. Roger POUSSIN lui répond que ces problèmes de timing n'étaient pas volontaires et certainement pas pour faire de la rétention d'informations mais parfois les dates des conseils communaux et des conseils municipaux ne sont pas compatibles. Anthony FAVRE suggère à la commission urbanisme de faire passer les informations par mail quand les dossiers n'ont pu être vus en conseil communal avant le conseil municipal.

12/ Dossier scolaire : déscolarisation Bellentre – Organisation scolaire 2017/2018

Réunion avec les enseignants concernant la perte de classe. Les parents déscolarisent des écoles à cause de l'absence de services sur Bellentre et de la mauvaise nourriture de la cantine. On devrait remédier à ce problème dès la rentrée avec la livraison des repas par la cuisine centrale.

Information d'une réunion publique le 30 mai avec les enseignants, les parents et les élus.

Plusieurs pistes sont à l'étude :

- Mise en place d'un nouveau service de garderie pré et post scolaire à l'année sur Bellentre (coût 10 000€ par agent et par année). Un agent est déjà intéressé par ce poste. Accord du conseil communal à l'unanimité pour ouvrir ce nouveau service.
- Voir possibilité de ré-ouvrir une classe sur Bellentre avec l'inspecteur mais si les parents ne jouent pas le jeu et déscolarisent leurs enfants cela pourrait tout remettre en cause.
Il est indiqué que si le Maire refuse de mettre les 5 CP à Bonconseil cela déclencherait l'ouverture d'une classe supplémentaire à Bellentre. L'inspecteur n'y est pas opposé. Dossier à suivre.

13/ Questions diverses

- Un point est fait sur les plannings des élections législatives
- Valérie FERRARI informe d'une course cycliste : le Tour de Tarentaise aura lieu les 6,7 et 8 juillet avec arrivée prévue à côté de l'Office du Tourisme des Coches. Départ de Macot via Bourg-Saint-Maurice, les Chapelles, Granier (2 fois la boucle soit environ 100kms). Coût pour la commune : environ 5 000€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le 19 juin 2017 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.